MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS Établissement français du sang

Décision n° DS 2011-25 du 14 septembre 2011 portant delégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR: ETSK1130771S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu en application de l'article R. 1222-6 du code de la santé publique, la délibération du conseil d'administration n° 2011-03 en date du 21 janvier 2011 approuvant la cession au LFB d'un bien immobilier désigné « Belfort », « Trévise » et « d'Halluin » sis à Lille ;

Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ; Vu la décision nº N 2005-04 du président de l'Établissement français du sang en date du 22 août 2005 nommant M. Samuel VALCKE aux fonctions de directeur des affaires juridiques de l'Établissement français du sang à compter du 1er septembre 2005,

Décide:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Samuel VALCKE, directeur des affaires juridiques de l'Établissement français du sang, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang les actes nécessaires à la vente du bien immobilier désigné « Belfort », « Trévise » et « d'Halluin » sis à Lille.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité. Fait, en deux exemplaires, le 14 septembre 2011.

Le président de l'Établissement français du sang, Pr G. Tobelem